

AMUNDI FUNDS

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 5, Allée Scheffer

Luxembourg L-2520

Grand-Duché de Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B68806

(la « **Société** »)

Luxembourg, le 18 novembre 2024

Cher/Chère Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée générale annuelle d'Amundi Funds, qui aura lieu le **mercredi 18 décembre 2024 à 14 h 00 (heure de Luxembourg)**, sans qu'il soit nécessaire d'y assister physiquement, au siège social de la Société situé au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et dont l'ordre du jour sera le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes agréé, PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, pour l'exercice financier clôturé le 30 juin 2024.
2. Approbation des comptes de l'exercice clôturé le 30 juin 2024.
3. Affectation des résultats pour l'exercice clôturé le 30 juin 2024, telle que proposée par le rapport annuel audité.
4. Décharge des administrateurs pour l'exécution de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé le 30 juin 2024.
5. Renouvellement du mandat de M. Eric Pinon en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra en 2025.
6. Renouvellement du mandat de M. Bruno Prigent en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra en 2025.
7. Renouvellement du mandat de M. Eric Van Eyken en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra en 2025.
8. Renouvellement du mandat de M. Yannic Raulin en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra en 2025.
9. Renouvellement du mandat de M. Thierry Ancona en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra en 2025.
10. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en qualité de commissaire aux comptes agréé de la Société, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2025.

11. Approbation du niveau des jetons de présence pour l'exercice clos le 30 juin 2025 d'un montant de 50 000 EUR (avant déduction de toute retenue à la source et/ou autre prélèvement rendu déductible par la loi) qui sera versé à M. Eric Pinon.
12. Approbation du niveau des jetons de présence pour l'exercice clos le 30 juin 2025 d'un montant de 50 000 EUR (avant déduction de toute retenue à la source et/ou autre prélèvement rendu déductible par la loi) qui sera versé à M. Bruno Prigent.
13. Approbation du niveau des jetons de présence pour l'exercice clos le 30 juin 2025 d'un montant de 40 000 EUR (après déduction de tout précompte mobilier et/ou autre prélèvement rendu déductible par la loi) qui sera versé à M. Eric Van Eyken.
14. Points divers

Nous tenons à vous rappeler que l'Assemblée ne nécessite aucun quorum pour délibérer ; les résolutions seront valablement adoptées par le vote majoritaire des actionnaires présents ou représentés. Les droits des actionnaires d'assister à cette Assemblée et d'exercer leur droit de vote sont déterminés en fonction du nombre d'actions qu'ils détiennent le cinquième jour avant l'Assemblée, à savoir le vendredi 13 décembre 2024 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée sont invités à renvoyer à Amundi Luxembourg S.A. le **formulaire de procuration** ci-joint dûment **signé** et **daté** par e-mail ou par courrier, au plus tard le lundi 16 décembre 2024 à minuit (heure de Luxembourg) (e-mail : Proxies-Luxembourg@amundi.com ou courrier à l'attention de : Amundi Luxembourg, Legal department – 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg).

Si vous n'êtes pas l'Actionnaire nominatif et détenez des actions de la Société par le biais d'un intermédiaire financier :

Si vous souhaitez prendre des mesures à l'égard de cet avis ou si vous avez des questions, veuillez les adresser au courtier ou à l'intermédiaire financier par le biais duquel vous avez acheté vos actions.

Veuillez vous assurer que vos instructions (le cas échéant) sont transmises à temps à votre courtier ou intermédiaire financier afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires pour que la Société reçoive les formulaires de procuration dans les délais requis.

Une fois finalisés, les comptes annuels, le rapport du commissaire aux comptes agréé et le rapport du conseil d'administration seront disponibles auprès du siège de la Société.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais ; les Documents d'Informations Clés sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

CACEIS Belgium S.A.

Avenue du Port 86C, boîte 320

B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration